

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continu jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 AVRIL

Élection sénatoriale du 19 avril

CANDIDAT CONSERVATEUR

J. MERLETAncien Préfet de Maine-et-Loire,
Ancien Député

N'EN PARLEZ PAS!...

Faisant allusion au mariage de la fille du duc d'Alençon avec le prince Alphonse de Bavière, la *Justice* écrit :

« Ce n'est point notre faute si une Française — la petite-fille du duc de Nemours, la fille du duc d'Alençon — épouse aujourd'hui un prince bavarois... Le duc d'Alençon était, il y a quelques années encore, commandant d'artillerie. Il ne l'est plus. Il doit s'en féliciter. Il lui eût été certainement pénible de marcher au feu contre le gendre de son choix. »

Nous pourrions faire observer tout d'abord que les Bavares ne viennent point prendre part à la curée des grasses sinécures, comme l'ont fait chez nous et le font encore tant d'étrangers n'ayant pas une goutte de sang français dans les veines. L'Italien Gambetta (président du Conseil), dont le père avait toujours refusé de se faire naturaliser Français, comme le prouve la liste des sujets italiens morts à l'étranger et récemment publiée par la *Gazetta Ufficiale* où nous lisons :

« Giuseppe Gambetta, 76 ans, propriétaire, rio, di Celle. »

Voici encore des étrangers :

Wilson, Anglais (vice-président de la République) ;

Spuller, Badois (ministre des affaires étrangères) ;

Stieg, Prussien (président de la commission de l'instruction publique) ;
De Héredia, Cubain (ministre) ;
Le Royer, Suisse (président du Sénat) ;
Waddington, Anglais (ambassadeur) ;
Sigismund Lacroix, Sarmate, etc.

En dehors de ces personnages de pure race étrangère, bien d'autres de nos gouvernants ont épousé des étrangères de toutes nationalités.

Nous n'y trouvons point à redire ; nous voulons seulement montrer l'inconvenance du procédé de la *Justice* et sa maladresse.

Est-ce d'ailleurs au journal qui fut commandité jadis par le Prussien M. Cornélius Herz, à entamer ces polémiques ?

Cette pudeur est tout au moins inattendue dans l'organe de M. Clémenceau, dont le frère épousait, il y a deux ans, la fille d'un rédacteur de la *Neuie freie presse*, journal allemand de Vienne, et dont la sœur, l'année dernière, épousa un journaliste italien.

Si jamais la guerre éclatait entre la France et les nations de la triple alliance, quel serait le désespoir de M. Clémenceau, obligé, pour rester patriote, de se livrer à un massacre général des membres de sa famille, alliés à des Allemands ou à des Italiens.

M. DE BISMARCK

DISGRACIÉ ET VAINCU

Jeudi, M. de Bismarck, l'ex-chancelier, s'est présenté aux suffrages des électeurs de Geestmunde, dans le Hanovre, petite localité située entre les embouchures de l'Elbe et du Weser.

Les Hanovriens avaient à choisir entre quatre candidats : un socialiste inconnu, un progressiste et un guelfe plus inconnus, et l'homme le plus connu du monde, le prince de Bismarck.

Or, voici les résultats complets de cette élection législative :

Prince de Bismarck	7,557 voix
MM. Schmalfeld, socialiste	3,928
Platé, guelfe	3,343
Adloff, progressiste	2,619

Il y a ballottage.

Ce ballottage défraye en ce moment les conversations de tous les hommes, en Allemagne et en Europe, qui suivent avec intérêt les mouvements divers de la politique internationale.

L'ancien grand-chancelier, le créateur de l'Allemagne, jadis omnipotent, aujourd'hui disgracié, tenu en échec dans une circonscription rurale, apparaît à tous comme un événement singulièrement instructif.

M. de Bismarck sort vaincu de ce combat électoral. Il a rallié sept mille suffrages, il est vrai ; mais ses trois concurrents, socialiste, progressiste et guelfe, ont groupé neuf mille électeurs.

Il est possible que l'ancien chancelier triomphe au scrutin de ballottage : les bourgeois progressistes et peut-être même les Guelfes, quelque douloureux souvenirs qu'évoque dans leurs cœurs hanovriens le nom de M. de Bismarck, voteront pour lui par peur du socialisme montant.

De même il est encore possible que, dans sa mauvaise humeur, M. de Bismarck, humilié, aigri, retire sa candidature.

Le ballottage de Geestmunde n'en est pas moins un échec qui a dû profondément froisser, irriter le solitaire de Friedrichsruhe.

Mais il y a une leçon plus grave et plus intéressante dans l'élection de Geestmunde. Le candidat socialiste, un simple ouvrier, a obtenu 4,000 suffrages. Les villes de la circonscription lui ont donné une majorité de mille voix. Si M. de Bismarck arrive en tête de la liste, c'est grâce aux campagnes.

Quelle vengeance pour le parti si durement

opprimé par le chancelier aux temps de sa toute-puissance !

Et quel symptôme de la décomposition politique et sociale de l'Empire que l'échec moral de l'auteur principal de l'unité allemande !

C'est ce grave résultat qu'il importe de considérer dans l'importante leçon électorale de Geestmunde.

INFORMATIONS

POUR CHANGER

Pour changer, ce sera cette année la même chose que les années précédentes.

Malgré l'empressement des ministres à déposer leurs budgets, la loi de finance ne sera discutée que dans la session d'hiver.

À la rentrée, la Chambre va entamer le débat sur les tarifs douaniers, et il serait bien étonnant qu'elle en eût fini avant le 15 août.

Or, les sénateurs ne pourront examiner ces tarifs qu'en octobre, et les renverront à la Chambre en novembre, sans doute avec de nombreuses rectifications.

Il faudra donc que les députés expédient lestement le budget s'ils veulent éviter les douzièmes provisoires.

Dans ces conditions, il n'y aura pas de réformes bien importantes.

D'ailleurs, dit-on, il est entendu d'avance qu'on se contentera de dégrever l'impôt sur la petite vitesse, et que, pour les autres réformes, on renverra les amateurs à 1892.

Le budget sera, comme l'année dernière, comme les années précédentes, bouclé en quelques semaines.

LE DROIT D'ACCROISSEMENT

Nous avons dit que le Tribunal de Rouen s'est prononcé à son tour sur la question du droit d'accroissement.

37 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

« Les bijoux qui appartenait au mort ont disparu. Où sont-ils ? Puisque nous n'admettons pas la culpabilité du romancier, nous sommes forcés de conclure qu'ils se trouvent dans les mains d'une autre personne, ou qu'ils ont été jetés dans la Seine ou dans un égout... »

« La première chose à faire, et la plus importante, c'est de retrouver Mordy. Revenons au point de départ de notre conservation, et examinons les recherches accomplies jusqu'à ce jour. Le *Courrier Politique* du 25 septembre contient l'indication suivante : « Léon Renard, un des agents les plus habiles de la police de Sûreté, vient de partir pour Varsovie, où Stéphane Mordy a été employé dans les bureaux du banquier Stanislas Gouda. »

« Le 6 octobre, nous trouvons l'entrefilet que voici : « Sur les indications d'un cocher qui prétend avoir conduit le 15 septembre au soir, à la gare du Nord, un voyageur dont le signalement paraît celui de l'employé en fuite,

Léon Renard a reçu du parquet l'ordre de se rendre à Bruxelles pour y pratiquer des recherches dans les hôtels. »

« Ce fut une fausse piste.

« Le 15, le journal annonce que la police autrichienne qui avait été priée par la police parisienne de lui apprendre si elle avait remarqué quelque voyageur dont le physique correspondait à celui de Mordy, informe le préfet qu'elle n'a pas découvert l'individu signalé.

« Le 18, le chef de la police de Londres envoie une communication semblable.

« Mon avis, ajouta le journaliste, est que la police ne cherche pas de renseignements dans le seul endroit où elle puisse en trouver, c'est-à-dire auprès d'Odon Wegrow.

« Le croyez-vous donc assez sot pour mettre les agents sur la trace de Mordy, si cet homme doit le compromettre ?

« Eh ! Monsieur Ferrari, qui vous parle d'aborder le banquier, le bec enfariné, et de lui demander naïvement : « Monsieur, est-ce vous ou M. Gouda qui avez fait tuer René Bernard par Stéphane Mordy ? » La réponse ne se ferait pas attendre et serait désagréable.

« Vous pensez bien que pour pénétrer un

tel secret il faudra user de ruse et d'audace.

« Je ne vois pas, objecta le voyageur, quel intérêt Odon Wegrow aurait trouvé à la mort du fiancé de sa belle-fille.

« Je vous avoue, foi d'Alguazil, que je ne le vois pas non plus. C'est là le côté faible de mon système. Néanmoins, j'y persiste et je trouve, dans une circonstance qui vous a frappé, une preuve qu'il n'est par dépourvu de vraisemblance. Hier, vous m'avez témoigné votre étonnement en constatant qu'à partir du 24 de ce mois les journaux ne se sont plus occupés de l'affaire Marchand. Voici l'explication de leur silence. La veille de ce jour, Odon Wegrow, lui-même, est venu aux bureaux du *Courrier Politique*. Il connaît Richard Balloret, le banquier propriétaire du journal. Ils font des affaires ensemble à la Bourse. Le visiteur exposa l'ennui que lui causaient les articles relatifs au crime. Ils attireraient l'attention publique sur sa belle-fille, Mademoiselle Calixte de Courson, et pouvaient nuire à son établissement. « Car, dit-il, j'espère qu'elle ne s'éternisera pas dans son chagrin et qu'elle consentira à se marier. »

« Remarquez, monsieur Ferrari, que ces paroles sont celles d'Odon Wegrow ; c'est Ri-

chard Balloret qui nous les a rapportées, après la conversation, en recommandant aux rédacteurs de ne plus toucher un mot de l'assassinat de la rue Fondary.

« Wegrow a été de journal en journal prier qu'on fit le silence. Ses démarches ont été couronnées de succès et la presse se tut.

« Je ne vois pas, reprit Ferrari, comment les démarches du banquier confirment vos soupçons ?

« Vous ne le voyez pas ! Pensez-vous qu'un des rois de la finance aurait pris la peine de se déranger, de venir en quémendeur dans chaque bureau de rédaction solliciter le silence, s'il ne craignait pas la publicité, s'il ne redoutait pas que la lumière se fasse ?

« L'intérêt qu'il porte à sa belle-fille ne peut-il expliquer ces démarches ?

Le journaliste éclata de rire.

« Cet homme-là aime quelqu'un, et surtout la fille du premier mari de sa femme ! C'est inadmissible ! On voit bien que vous ne vous êtes jamais trouvé en face de lui ; sans quoi, un seul regard jeté sur son visage jaune, sur ses yeux ternes, sur son nez en bec d'aigle vous eût appris que cet être-là ne peut aimer qu'une chose : l'or ! Wegrow a intérêt, croyez-

Le *Nouvelliste* de Rouen indique la somme au paiement de laquelle les Sœurs d'Ernemont sont conamnées : 20,000 fr. à solder dans les quinze jours de la signification. Remarquons que c'est la même communauté qui vient d'être condamnée à payer une autre somme, représentant le même impôt, par le Tribunal de Neufchâtel-en-Bray.

Est-il besoin d'une autre preuve que celle qui résulte de ce chiffre — 20,000 fr. dans un seul arrondissement. — pour établir que les lois dont il s'agit n'ont pas pour but de soumettre les congrégations au droit commun, mais à une oppression spéciale et savamment organisée ; qu'elles n'établissent pas un véritable impôt, mais instituent et réglementent une abominable spoliation ; qu'elles n'ont pour but que de ruiner les congrégations, les congrégations autorisées, celle dont l'utilité publique est officiellement reconnue, et de les ruiner subrepticement, hypocritement, sans oser le dire et l'avouer ?

LE TESTAMENT DU PRINCE NAPOLEON

Le *Figaro* a rectifié hier le texte du testament qu'il avait publié en entier la veille.

Après ces mots :

« Je laisse à mon fils Louis tous mes papiers sans exception. »

Il faut ajouter les deux lignes suivantes que nous avons omises :

« Que Louis lise toute ma correspondance avec sa mère, elle lui fera connaître la vérité de mes relations avec ma femme. »

Ces deux lignes sont d'autant plus importantes qu'elles ont suscité une protestation très vive et très digne de la part du prince Louis.

« Certes, non, a dit le prince Louis à la princesse Clotilde, jamais je ne lirai ce que vous adressez à mon père. Jamais je ne consentirai à juger les raisons de votre séparation. Mon devoir est, au contraire, de remettre entre vos mains toute cette correspondance sans en vouloir connaître un seul mot. »

A LA FRONTIÈRE

En Alsace-Lorraine, des marches d'entraînement, des alertes de jour et de nuit tiennent continuellement en haleine les troupes de la garnison.

Le général commandant le 46^e corps est toujours présent aux prises d'armes de la garnison, et surprend continuellement les fractions de son corps d'armée qui sont éloignées de Metz, fait sonner l'alerte et les porte rapidement dans la direction de la frontière.

De fréquentes reconnaissances d'officiers de cavalerie poussent jusqu'à l'extrême frontière, examinant avec attention tous les débouchés donnant accès en France, et on les voit, des

moi, à ce que cette affaire reste dans l'ombre, à ce qu'on juge et condamne Marchand sans avoir retrouvé Mordy.

« Comme la police ne parvient pas à le découvrir, il faut que, vous, vous le trouviez, si vous voulez assurer au jeune avocat Maurice Belcoq un triomphe comme jamais il ne s'en est encore vu au Palais de Justice.

— C'est bien, je trouverai Mordy !

— Ce sera difficile.

— Croyez-vous donc, monsieur, répliqua Pietro Ferrari en redressant sa haute taille, que quelque obstacle que ce soit puisse arrêter un explorateur qui vient de traverser l'Afrique ?

— Dans combien de temps comptez-vous commencer vos démarches ?

Le voyageur regarda sa montre.

— Il est onze heures, dit-il. Pendant une heure je vous fournirai les renseignements que vous me demanderez touchant mon séjour en Afrique. A midi, je déjeunerai. Durant mon repas, je préparerai mon plan d'attaque. A une heure, je me mettrai en chasse. Dans le Darfour, j'ai chassé au lion ; dans le Soudan, à l'éléphant ; sur les bords du Niger, à l'hippopotame ; à Paris je vais chasser à l'homme.

journées entières, fouillant avec leurs longues vues les routes et les plis du terrain sur le territoire français.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 avril 1891.

La Bourse est absolument dénuée d'intérêt. On cote le 3 0/0 94.82 ; le 4 1/2 0/0 105.87.

Les établissements de crédit ne sont que très légèrement atteints par les fluctuations du marché. Cependant le mouvement de reprise qui commençait à se dessiner sur nos principales Sociétés se trouve enrayé et l'on doit se contenter de conserver les positions acquises.

Signalons toutefois la fermeté de la Banque de Paris, de la Société Générale, du Crédit Lyonnais et de la Banque d'Escompte.

Le Crédit Foncier fait 1.256. Le Crédit Industriel se traite à 406 ; c'est une réaction toute passagère dont les acheteurs feront bien de profiter.

La résolution prise par le Portugal d'affecter spécialement à la consolidation de sa dette le monopole des Tabacs constitue en faveur du nouveau titre une supériorité indiscutable. On l'a très bien compris en France où l'émission annoncée pour le 25 avril reçoit le meilleur accueil. Les placements à 5.47 0/0 ne sont plus si communs et c'est en considérant les taux élevés des autres fonds d'Etat qu'on peut se rendre compte du bon marché réel de l'obligation des Tabacs portugais.

Les Chemins Portugais sont très fermes de 465 à 470.

On remarque également l'activité des obligations des Chemins de fer de Puerto-Santa-Maria à San Lucar de Barrameda. Les derniers travaux de la ligne sont en voie d'achèvement et l'ouverture à la circulation est imminente.

Les Chemins Economiques terminent à 425.50.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

État civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 15 avril. — Félix Rouleau, sans profession, 74 ans, à l'Hôpital.

Le 17. — Marie-Renée Cherchignon, journalière, épouse de René-François Dolbeau, 50 ans, à l'Hospice ; — Aimée-Françoise Testard, propriétaire, veuve de Vincent-Louis-Marie Le Ray, 69 ans, rue du Marché-Noir ; — Charles Ménard, propriétaire, 53 ans, rue de la Maremaillette.

Le 18. — Eugène-Mathurin Berruet, propriétaire (veuf), 81 ans, rue de l'Hermitage.

LES AFFICHES ILLUSTRÉES

La campagne menée dans la presse contre l'exhibition de certains placards dont les sujets plus que légers offensaient les promeneurs, a porté ses fruits, à Paris ; espérons que la province ne sera pas trop en retard sur la capitale.

Le préfet de police a ordonné, en effet, aux

— C'est plus dangereux !

— Mais beaucoup plus intéressant !

XIX

UN VALET DE CHAMBRE D'AMÉRIQUE

A une heure, Pietro Ferrari quitta l'hôtel des *Peuples Latins*, pour mettre à exécution le plan d'enquête qu'il avait combiné durant son déjeuner. Il appela un cocher.

— Vous allez me conduire, commanda-t-il, rue du Commerce, à Grenelle.

Il monta en voiture et le cheval partit au trot.

Arrivé à destination, il paya la course et renvoya le fiacre, puis il se dirigea vers la rue Fondary, en examinant la physionomie du quartier. Il descendit cette rue jusqu'à la maison portant le numéro 41. Là, il s'arrêta, leva les yeux et vit un écriteau suspendu au-dessus de la porte. Il lut : « Appartement à louer. »

— Je n'arrive pas trop tard, comme je le craignais, pensa-t-il, et il pénétra sous la voûte.

(A suivre.)

agents de l'autorité de lacérer les affiches apposées sur les murs de la capitale par un distillateur qui intitule son produit « l'Amaranthe bitter », et par un journal « fin de siècle » symbolisé par une jeune femme aussi peu vêtue que possible.

Des mesures analogues seront prises contre toutes les affiches murales, ou promouées dans les rues, qui contiendraient des demi-nudités ou des nudités complètes par trop suggestives et de nature à alarmer la morale publique.

EGLISE DE LA VISITATION. — Adoration perpétuelle du T. S. Sacrement. — Dimanche 19 avril : Messe à 6 heures et 8 h. 1/2 ; — grand-messe à 10 heures, avec sermon ; — vêpres à 3 heures ; — à 8 heures du soir, complies, sermon et chants.

Lundi 20 avril : Messes à 2 heures, 4 heures, 6 heures et 8 heures ; — grand-messe à 10 h. 1/2 ; — vêpres à 3 heures ; — cérémonie de clôture à 8 heures du soir.

Les instructions seront données par M. l'abbé Delahaye, professeur de rhétorique à Saint-Louis.

Causerie de printemps

C'est une chose merveilleuse comme les premiers rayons du soleil et les premiers signes de vie que donne la végétation raniment en nous la jeunesse et la gaieté ! L'esprit a beau être en proie aux préoccupations les plus douloureuses, il oublie tout pour saluer avec bonheur l'apparition des beaux jours : tous les problèmes à la mine renfrognée sont rejetés sur le second plan ; on ne sait qu'une chose, c'est que les hirondelles sont revenues, c'est que le soleil brille, et l'on s'empresse de courir à leur rencontre.

On éprouve un bonheur si complet, une jouissance si intime, qu'on sent le besoin de la communiquer aux autres ; les caractères les plus froids deviennent expansifs en présence de la nature rajeunie. Comme l'a dit un spirituel écrivain : *Le bonheur qui sort de toutes choses entre en nous*. Je regrette qu'il n'ait pas dit cela à propos du printemps, mais pour démontrer que la félicité idéale consiste à... devinez quoi ? à sommeiller près d'une mare. Je ne plaisante pas le moins du monde, vous allez en juger et vous me direz si jamais plus habile avocat a mieux plaidé la cause des mares.

« J'ai beaucoup pensé au bonheur idéal, et je crois avoir fait là-dessus des découvertes notables. Evidemment il consiste, lorsqu'il fait chaud, à sommeiller près de la mare. Les brins de paille lustrés brillent au soleil, les poules creusent la paille et y enfonce leur large ventre pour aspirer la chaleur qui monte. La mare scintille fourmillante d'insectes. L'après-midi le blanc des murs rend plus profonds les enfoncements bleuâtres où les moucheron bruisent ; les yeux demi-fermés, on rêve, et le bonheur qui sort de toutes choses entre en nous. » (H. TAINE, *Voyage aux Pyrénées*.)

Il est vrai que c'est un chat qui parle ; mais on conviendra que ce chat a une plume bien taillée à son service. Pourquoi faut-il qu'il lui passe par la tête des idées si saugrenues ? Je n'ai peut-être pas les mêmes lumières et je ne songe guère au bonheur idéal ; mais s'il fallait le placer quelque part, je le ferais consister à errer un livre à la main, un de ces bons livres commiens écrivait au dix-septième siècle, par une riante matinée du mois de mai, dans les allées d'une belle promenade. On a alors tout à souhait : la fraîcheur de l'ombre et les gais rayons du soleil ; sur la tête les chœurs ailés des oiseaux ; partout les jeux et les rires des enfants qui tournent craintivement autour de vous et finissent par vous prendre pour arbitre dans leurs petites contestations ; on les écoute, puis on reprend son rêve, et l'on se dit que la nature est belle, que Dieu est bon, qu'il faut l'être aussi, ne fût-ce que par reconnaissance pour tant de douces choses qu'il nous a données ; on songe à ceux qui ne peuvent admirer qu'à la dérobée les splendeurs et les magnificences de ce mois enchanteur : aux pauvres mineurs qui passent leurs journées sous terre, loin des fleurs et du soleil ; à tous ceux que

les affaires retiennent dans de sombres bureaux, de chétives boutiques ou de tristes magasins, enfin aux intéressants enfants, qui laisseraient si volontiers leur grammaire pour courir à travers champs et lire quelques pages du grand et sublime livre de la nature et de Dieu.

ANGERS

*Un cuirassier tué d'un coup de revolver.
Homicide par imprudence.*

Un bien triste accident est arrivé, mercredi soir, vers huit heures, à la caserne du 1^{er} cuirassiers.

Deux jeunes cavaliers de la classe de 1889, les nommés Hacault et Robin, compatriotes et amis intimes, jouaient ensemble et se taquinaient dans la chambrée, dit le *Journal de Maine-et-Loire*.

Robin dit à son camarade : « Voyons, le bleu, mets-toi en garde, je vais te lancer mon traversin. — Si tu m'attaques, répond Hacault, je riposte avec mon revolver. » Et aussitôt le cavalier prend son arme, qu'il ne croyait pas chargée, et la met en batterie.

Robin lance alors le traversin à la tête de son camarade ; celui-ci, qui tenait son revolver en main, tout en essayant de parer l'objet lancé contre lui, presse machinalement la détente. Une détonation se fait entendre, une balle siffle aux oreilles d'un autre cuirassier qui se trouvait entre les deux amis, et vient frapper derrière l'oreille le malheureux Robin qui s'affaissa immédiatement. Le projectile avait traversé le cervelet et était resté à moitié ressorti dans l'os de la tempe opposée.

On s'empressa autour de Robin ; mais il était mort.

Hacault, fou de douleur, voulait se tuer ; toute la nuit l'imprudent jeune homme fut en proie à un délire épouvantable et, jeudi, il a fallu le promener et le distraire.

Robin était de Doué-la-Fontaine et Hacault habite à deux ou trois kilomètres de cette ville.

Quand donc ne commettra-t-on plus d'imprudence avec les armes à feu ?

L'enterrement de la victime de ce terrible accident a eu lieu ce matin, à 10 heures.

MAÇONNERIE ET POLITIQUE

Récemment, l'*Union de l'Ouest* a publié le texte d'une circulaire que le Grand-Orient de France adressait, en 1814, à tous les ateliers. Notre confrère a eu la pièce originale sous les yeux, avec la suscription d'envoi et le timbre de la poste daté du 17 mai 1814. Il en donne la description détaillée et indique où elle se trouve, chez un collectionneur d'Angers. Au surplus, il y a là de ces choses qui ne s'inventent pas ! Donc, en 1814, la franc-maçonnerie applaudissait au retour des Bourbons, dans les termes suivants :

« Le G. O. : pourrait-il rester muet aujourd'hui, au milieu de l'allégresse générale et des acclamations d'amour et de piété filiale qui ont signalé le retour du monarque que le G. A. de l'Univ. nous a conservé et rendu ! Non, sans doute, MM. F. ; nous ne sommes pas étrangers à la joie commune, et dans toutes nos réunions, dont les circonstances n'ont point dérangé la périodicité, nous avons célébré, plus encore par l'élan de nos cœurs que par les formes maçonniques, le retour des Bourbons, et par lui la clôture du temple de Janus... Si le G. O. a su conserver dans toute la pureté le feu sacré qu'il cachait soigneusement sous le boisseau, dans les temps difficiles, jugez de notre bonheur, lorsqu'il reprend son éclat sous l'égide du gouvernement paternel qui nous est rendu ! »

On voit, suivant la remarque de l'*Union de l'Ouest*, que la Maçonnerie a connu les enthousiasmes successifs.

UNE CAVALCADE A BOURGNEIL

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, une grande cavalcade de bienfaisance aura lieu le dimanche 3 mai 1891, à 4 heures de l'après-midi, à Bourgneil.

Voici le programme de cette fête :

Groupe de trompettes à cheval; Buffalo Bill et sa suite (Mexicains, Peaux-Rouges, Sioux, etc.); char de musique espagnole; groupe de Turcs excentriques; char de l'agriculture; tribu bohémienne; mousquetaires à cheval; char de l'avenir; musique écossaise à pied; les chauves-souris; char des fleurs; fantasia arabe; char de l'industrie; mariage burlesque; cavaliers Charles IX; char de musique chinoise; tribu indienne; char des saltimbanques; les hommes à l'envers et le retour du marché; cavaliers cosaques; char des cinq parties du monde.

Une grande tombola sera tirée à l'arrivée de la cavalcade sur la place des Halles.

A 6 heures, grand banquet; à 8 heures, retraite aux flambeaux par tout le personnel figurant à la cavalcade; à 9 heures, grand feu d'artifice sur le Mail; à 10 heures, grand bal public et gratis sous les Halles.

L'ELECTION DE TOURS

Quelques élections législatives doivent avoir lieu demain dimanche. Parmi les circonscriptions dont les électeurs sont convoqués, figure la seconde circonscription de Tours. Plusieurs candidats s'y disputent les suffrages des électeurs. Tous se déclarent républicains; l'un d'eux fait dans cette circonstance figure assez étrange. C'est M. Foy qui naguère attaquait dans une brochure le régime républicain avec une extrême violence. Cette fois, M. Foy ne se borne pas à se déclarer républicain. Au cours de ses tournées électorales il aurait tenu, notamment sur les lois scolaires et sur la loi militaire, des propos impliquant de sa part une complète approbation. Ces propos, reproduits par les journaux de Tours, M. Foy ne les a pas démentis.

Le contraste entre l'attitude prise aujourd'hui par M. Foy et l'indignation qui s'élevait dans sa brochure d'il y a deux ans témoigne d'une mobilité d'opinions qui, naturelle ou calculée, n'est pas de nature à lui mériter la confiance des conservateurs. Ils auraient pu, dans d'autres conditions, devant des engagements contractés, faire taire certaines répugnances. Il ne leur est pas possible de donner leurs suffrages à un républicain qui, tout en se prétendant modéré, adhère au programme des violents.

AVIS

Les Assurés à la Compagnie d'assurances contre l'incendie LA CONFIANCE sont informés que M. GOUBARD, demeurant à Saumur, rue du Petit-Pré, a été nommé agent général pour l'arrondissement, en remplacement de M. GAUTIER. C'est à M. GOUBARD ou aux sous-agents autorisés par lui, qu'ils auront seulement à s'adresser à l'avenir.

AVIS

A compter du 1^{er} MAI 1891, les cinq Études de Notaires de Saumur seront, sans exception, complètement fermées les dimanches et jours de fête, sauf pour les adjudications et testaments urgents.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 18 avril, 12 h. 47.

Les premières indications parvenues au ministère au sujet du dernier recensement font ressortir un accroissement notable de la population, ainsi qu'une forte augmentation des étrangers résidant en France.

Un télégramme de Troyes annonce que l'exécution de l'assassin Ferdinand Robin a eu lieu ce matin en présence d'une foule peu nombreuse.

Le condamné n'a cessé de pleurer pendant la toilette; il a fallu le hisser dans la voiture, et, lorsqu'il en descendit, il continua de se retenir jusque sur la bascule.

HAVAS.

FAITS DIVERS

APRÈS UN ACQUITEMMENT

On écrit de Limoges: « Vous n'avez pas oublié qu'à sa session de novembre dernier, la Cour d'assises de la Haute-Vienne acquitta les époux Pouzy, deux riches propriétaires de l'arrondissement de Rochechouart, qui, avec l'aide de leur fils aîné, également inculpé, étaient accusés d'avoir assassiné, dans des conditions particulièrement tragiques, l'amant de leur fille, un sieur Grasset, jeune homme de vingt ans. Cet acquittement causa une grande émotion à Limoges et dans le département, et, à leur sortie de l'audience, les héros de l'affaire de Champagnac furent hués et poursuivis par la foule.

Ces scènes de violence se sont reproduites, le 13, à la foire de Saint-Laurent-sur-Gorre, lorsque Pouzy fut reconnu par la foule. Accueilli par des cris de: « A l'assassin! » on l'obligea à se réfugier, avec son beau-frère, à l'hôtel Lagarde. Ceci se passait vers une heure de l'après-midi. A quatre heures, la foule, qui n'avait cessé de stationner devant l'établissement, l'envahissait et, s'emparant de Pouzy, le traînant au dehors, devant la porte même de l'hôtel, où on le maintint une demi-heure, le couvrant de crachats, déchirant ses vêtements, l'accablant d'injures. Pouzy put cependant s'échapper et se réfugier chez un boucher, où la gendarmerie parvint à le soustraire à la

surexcitation croissante des 300 personnes qui l'attendaient encore. »

LA PAIX ARMÉE

Un diplomate éminent, secrétaire de l'ambassade britannique à Rome, s'occupe particulièrement des charges que la paix armée impose depuis de longues années à l'Europe. Un court résumé de ses derniers travaux sera de nature à intéresser nos lecteurs.

De 1882 à 1888, la France, l'Autriche-Hongrie, la Grande-Bretagne, la Russie, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, les sept nations considérées par notre diplomate, ont dépensé en armements « vingt-quatre milliards et demi de francs. »

La France a, pour sa part, tout près de 6 milliards. C'est elle qui a la plus forte somme. Elle est excusable, parce qu'elle avait tout à refaire, et parce qu'elle était la plus menacée.

La Russie vient ensuite avec un somme fort approchant de: 5 milliards 1/2. Puis c'est l'Angleterre avec 4 milliards. L'Allemagne avec 3 milliards 1/2. L'Autriche-Hongrie et l'Italie ont le cinquième rang presque ex-æquo, avec un peu plus de 2 milliards. Enfin, vient l'Espagne avec un peu plus de 1 milliard. En Angleterre, et c'est proportionnellement la même chose chez toutes les nations de l'Europe, sur un budget, pour 1891, de 2 milliards 400 millions, comme la dette publique, qui provient pour une forte part de la guerre, absorbe à elle seule un peu plus de 1 milliard, sur le reste, soit 1 milliard 400 millions, il y a dans les 650 millions, soit sensiblement moitié pour les services de paix et du travail: la guerre absorbe à elle seule plus de 676 millions.

On est bien en droit de conclure qu'il y a là une situation anormale et de dire: — Si l'on avait consacré seulement la moitié des 24 milliards en question à augmenter la dotation du travail productif, comme la face facile de réveiller le véritable esprit d'entreprise, et au lieu de fabriquer des objets destinés, d'une façon ou d'une autre, à s'en aller littéralement en fumée, de fournir à l'ouvrier un labeur réellement rémunérateur pour lui et la nation!

BOURSE DE PARIS

Du 17 Avril 1891

3 0/0	94 80
3 0/0 nouveau	93 30
3 0/0 amortissable	95 00
4 1/2	105 80



NOUVEAU PULVÉRISATEUR
en cuivre rouge de liné à combattre le Mildew et les maladies de la vigne.
Souffleurs à petit et grand travail.
MALET & RIGOLLET
41, rue Valdebourg, Lyon. — Agents demandés.

Robes et Confections

M^{me} V^{ve} CHAUSSARD

Ex-coupeuse de 1^{re} maison de Paris
SAUMUR — 38, rue Dacler — SAUMUR

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de créer une nouvelle Coupe de Corsage fort jolie et allant parfaitement bien.

Nous approchons des fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte: c'est à cette époque que toutes les Dames élégantes doivent songer à commander leurs Toilettes.

PLUS D'ESSAYAGES
Il suffit d'envoyer un corsage allant bien comme proportion, puis la longueur de jupe, devant et derrière.

ÉPICERIE CENTRALE
28, rue Saint-Jean, Saumur.

HUILE D'OLIVES, extra vierge, de Nice
Véritablement pure, le 1/2 kilo 1 20
En bonbonnes de 5 kil. — 4 40
— de 10 kil. — 4 »
La maison ne vend qu'une seule qualité d'huile d'olives et la garantit absolument pure.
VINAIGRE BLANC d'Orléans, le litre » 50
— vieux — » 70
— de vin à l'estragon, — » 90
Les vinaigres à 0 70 et 0 90 sont garantis pur vin

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
Et Alcoolat composé
De A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.
L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.
Lire la notice, envoyée franco sur demande.
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE
est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
Chez FERRÉ, ph^{ie}, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ie}

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE
Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien
102, RUE RICHELIEU, PARIS

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

VENTE
Sur saisie immobilière
Aux enchères publiques
Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN 3 LOTS
DE L'USUFRUIT
D'UNE MAISON
ET SES DÉPENDANCES
Située commune de Doué-la-Fontaine
Et de diverses parcelles de Terre et Vigne
Situées communes de Doué-la-Fontaine et de Concousson (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 16 Mai 1891, à midi, à l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient: qu'en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré.

Et par suite de la saisie pratiquée suivant procès-verbal de Mullan, huissier à Saumur, le trente janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, visé, dénoncé et transcrit conformément à la loi;

Et aux requêtes, poursuites et diligence de M. Tenuquin, minotier, demeurant à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de saisie immobilière et ses suites;

En présence ou lui dûment appelé de M. Léopold Maupoint, ancien boulanger, demeurant à Saumur, au lieu de Limoges, saisi;

Il sera, le samedi seize mai mil huit cent quatre-vingt-onze, à midi, à l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice, procédé à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en trois lots, de l'usufruit des immeubles ci-après désignés.

PROCÉDURE
En vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, M. Tenuquin a fait faire commandement à M. Maupoint, suivant exploit de Mullan, huissier à Saumur, en date du vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, de payer, dans le délai de trente jours, à peine d'être saisi immobilièrement, la somme de 2,058 francs 55

centimes, montant en principal, intérêts et frais des condamnations prononcées audit jugement.

Faute par le sus-nommé d'avoir satisfait audit commandement, le sieur Tenuquin a fait saisir réellement l'usufruit des immeubles appartenant audit sieur Maupoint, suivant procès-verbal du même huissier, en date du trente janvier mil huit cent quatre-vingt-onze.

Ce procès-verbal a été dénoncé audit Maupoint par exploit dudit M. Mullan, en date du trente et un janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré et visé.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation sus-énoncés ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le trente et un janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, volume 47, numéros 11 et 12.

La lecture et la publication du cahier des charges dressé et déposé par M^e POPIN, avoué, ont été faites le onze avril mil huit cent quatre-vingt-onze, et l'adjudication a été fixée au samedi seize mai mil huit cent quatre-vingt-onze.

DÉSIGNATION
Commune de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire)

Premier lot.
L'usufruit d'une maison, située à Doué-la-Fontaine, rue de Cholet, comprenant deux chambres basses, cinq caves, jardin, bas côté servant de grenier, joignant au couchant une ruelle, au nord la route de Cholet et au levant et au midi Gaudien, ladite maison louée à Deshaies, tisserand à Doué-la-Fontaine.
Mise à prix, cinquante francs, ci... 50

Deuxième lot.
L'usufruit de:

1^o Treize ares vingt centiares de vigne, situés au canton de Beaugard, joignant au nord Begault, au midi héritiers Tallandier, au levant un sentier, au couchant la pièce de vigne ci-après.

2^o Vingt-six ares quarante centiares de vigne, situés dans les Grands-Champs, joignant au nord Rullier, au sud Collet, à l'est Mormiche, à l'ouest Perrault.

3^o Treize ares vingt centiares de terre, à Beaugard, joignant à l'est l'article précédent et autres, au couchant Razin

Commune de Concousson
4^o Vingt-six ares quarante centiares de terre, au canton de la Fontaine, joignant au nord un chemin, à l'est Briand.
Mise à prix, cinquante francs, ci... 50

Commune de Doué-la-Fontaine
Troisième lot.

L'usufruit de:
1^o Dix ares soixante centiares de terre, situés au canton de la Grande-Champagne, joignant au nord Rullier, au midi Pommeau, à l'est Boulard, à l'ouest un sentier;

2^o Vingt-six ares quarante centiares environ de terre, au même canton, joignant au nord Pommeau, au sud Garnier, à l'est Lourieux et Guyot, et à l'ouest un sentier.

3^o Huit ares quatre-vingts centiares de vigne, situés en Ganche, joignant au nord Goubiron, au sud Clé, à l'est un chemin, à l'ouest Lemardelay.
Mise à prix, cinquante francs, ci... 50
Nota. — Il est ici déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du

vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription, pour raison d'hypothèques légales, sur lesdits immeubles saisis, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, et que faute par eux de ce faire dans ledit délai et icelui passé, les immeubles dont s'agit passeront entre les mains de l'adjudicataire, francs et libres de toutes charges de cette nature non inscrites.

Il est en outre déclaré que l'usufruit des immeubles saisis appartient à M. Léopold Maupoint père, lequel est âgé de 56 ans.

MISE A PRIX
Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le poursuivant à la somme totale de cent cinquante francs, ci... 150

S'adresser, pour les renseignements:
1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, poursuivant la vente;

2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.
Saumur, le quinze avril mil huit cent quatre-vingt-onze.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le... avril mil huit cent quatre-vingt-onze, f^o... c^o...
Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié, demeurant à Saumur (Maine-et-Loire), 8, rue Cendrière, successeur de M^e BRAU-REPAIRE.

VENTE

De Biens de faillite
Aux enchères publiques
Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN UN SEUL LOT

DE LA NUE-PROPRIÉTÉ
DE
DIVERSES PARCELLES DE
TERRE ET VIGNE

Situées commune de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 16 Mai 1891, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice de ladite ville, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution : 1^o d'une ordonnance rendue par M. Mignon, juge commissaire à la faillite dont sera ci-après parlé, le dix-huit février mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, et 2^o d'un jugement rendu sur requête, par le Tribunal civil de Saumur, le dix-neuf février mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré;

Et à la requête de M. Bonneau, ancien greffier, demeurant à Saumur, agissant au nom et comme syndic à l'union des créanciers de la faillite de M. Auguste Maupoint fils, ancien marchand, demeurant à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire),
Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour lui la présente poursuite de vente et ses suites;
Il sera, le samedi seize mai mil huit cent quatre-vingt-onze, à midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice de ladite ville, procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des immeubles ci-après désignés.

LOT UNIQUE

Commune de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

La nue-propriété de :

1^o Dix ares soixante centiares de terre, situés au canton de la Grande-Champagne, joignant au nord Rullier, au midi Pommeau, à l'est Boulard, à l'ouest un sentier.

2^o Vingt-six ares quarante centiares environ de terre, au même canton, joignant au nord Pommeau, au sud Garnier, à l'est à Louroux et Guyot, et à l'ouest un sentier.

3^o Huit ares quatre-vingts centiares de vigne, situés en Ganche, joignant au nord Goubiron, au sud Clée, à l'est un chemin, à l'ouest Lemardelay.

Mise à prix, cent francs, ci... 100 fr.
Nota. — L'usufruit des biens ci-dessus désignés appartient à M. Léopold Maupoint père, lequel est aujourd'hui âgé de 56 ans, somme étant né au Guédéniau le 30 mai 1835.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, poursuivant la vente;
2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges;

3^o A M. BONNEAU, syndic de faillite à Saumur, rue d'Alsace.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-signé.

Saumur, le dix-sept avril mil huit cent quatre-vingt-onze.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le avril mil huit cent quatre-vingt-onze, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1891

Château de l'Île Ponneau

Près de la Gare d'Orléans

Meublé ou non Meublé
SES JARDINS ET SERVITUDES
AVEC OU SANS LE PARC

On peut visiter.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. GIRARD, géomètre-expert, rue Pavée, Saumur.

A VENDRE

CHEVAL ALEZAN

SE MONTE ET S'ATTELLE

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1891

MAISON

Propre au Commerce

Rue Verte, n^o 8.

S'adresser à M^{me} veuve FRENZER, 6, rue Bodin. (930)

A Louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

A CÉDER de suite, pour cause de santé, r. du Petit-BON RESTAURANT, Versailles, Saumur. — S'adresser à M. Ladignac, qui l'exploite.

ENTREPOT

CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Vin rouge du pays

NEUF DEGRÉS

Depuis 65 fr. la barrique

DÉGUSTATION

R. MABILEAU ET C^{ie}

Place du Roi-René

SAUMUR

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique, rendu à domicile.

S'adresser route de Rouen, n^o 21 bis. (143)

American - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

AU
PALAIS
DES MARCHANDS
75-77, rue Baudrière, 75-77
ANGERS



Les Grands Magasins du PALAIS DES MARCHANDS tiennent le premier rang dans l'industrie de l'ameublement :

1^o Parce qu'ils ont toujours un choix des plus considérables en meubles, depuis le meuble de style jusqu'aux meubles courants, tentures et literies;

- 2^o Que la qualité des meubles est toujours garantie;
- 3^o Qu'ils ont toujours les premiers contre-maîtres et les premiers ouvriers dans toutes les spécialités, ceux-ci ayant un grand avantage à s'attacher à une maison qui les emploie toute l'année sans chômage;
- 4^o Que les commandes, de quelque importance qu'elles soient, sont toujours livrées exactement;
- 5^o Que les prix sont toujours infiniment moins élevés à qualité égale que dans les spécialités.

Spécialité de Tentures murales dans tous les styles et tous les genres.
Toiles cirées et Linoléum

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre
Ancienne Maison GUÉRINEAU
LIGNAIS, SUCC^R
Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations. Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Épicerie Parisienne IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Camembert, double crème, la pièce	0.60	Hollande, croûte rouge	1/2 kil.	1.20
Coulommier, — — —	0.80	Roquefort (st ^e des caves), —	—	1.60
Brie, 1 ^{er} choix, — — —	1/2 kil. 1.40	Gruyère, 1 ^{er} choix, —	—	0.95
		Emmenthal extra, —	—	1.30

DÉPOT du TAPIOCA granulé BOURBON, origine garantie par l'estampille de la douane;

Le ballotin, 250 grammes, 0.65

GAUFRETTES AUX FRUITS (abricots, orange, citron et fraises),

Le 1/2 kil., 2 f. 90

La boîte, 1 f. 20, 2 f. 20 et 3 f. 75

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

CRÉDIT A TOUT LE MONDE

PAR LA MAISON

L'ÉPARGNE POPULAIRE

SAUMUR — 87, rue d'Orléans — SAUMUR

Agrandissement des Magasins et Baisse de Prix

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE est la seule qui délivre :

4 Bon de 15 fr. contre un versement de	1 fr. et 1 fr.	
4 — 20 — — — — —	2 » 1 »	Par semaine
4 — 30 — — — — —	3 » 1 »	
4 — 40 — — — — —	4 » 1 50	Jusqu'à
4 — 50 — — — — —	4 50 1 50	
4 — 60 — — — — —	4 50 2 »	Parfait paiement
4 — 80 — — — — —	20 » 2 50	
4 — 100 — — — — —	25 » 3 »	Parfait paiement
4 — 120 — — — — —	30 » 3 50	
4 — 140 — — — — —	35 » 4 »	Parfait paiement
4 — 160 — — — — —	40 » 4 50	
4 — 180 — — — — —	45 » 4 50	Parfait paiement
4 — 200 — — — — —	50 » 6 »	

Pour une somme supérieure à 200 francs, les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE livre à l'abonnement et au comptant toutes les marchandises concernant l'Habillement pour hommes, femmes et enfants, le Meuble, la Draperie, la Toile, etc., en un mot tout ce qui concerne le ménage et la toilette.

Le Directeur-Propriétaire,
A^d COLLAS.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,